

le Roi Charles II. n'a pas seulement signé le sien; il l'a même fait signer par deux Témoins, gens d'honneur & irréprochables. Ainsi Mr. vous êtes très-mal informé, lors que vous avancez qu'on n'a pas observé toutes les formalitez nécessaires dans cette occasion; & la confiance que ce Prince fit au Pape, lors qu'il fit dresser ce Testament, détruit le soupçon que vous avez conçu, que S. M. C. n'avoit signé cet Acte que *dans un temps ou son esprit n'étoit pas dans son assiete naturelle.*

D'ailleurs tous ceux qui étoient à la Cour de Madrid n'ignoroient pas, qu'après la paix de Riswick, l'Empereur fit proposer au Roi dont il voyoit la santé peu affermie, d'envoyer l'Archiduc & des troupes Allemandes en Espagne; & le refus qu'en fit S. M. ne convient gueres aux assurances que vous supposez que ce Prince avoit données, de conserver la succession de ses Etats à la Maison d'Autriche.

En voilà ce me semble assez, Monsieur, pour vous defabuser, & pour vous faire avoier que les pretentions de l'Archiduc sur nôtre Monarchie, sont très-mal fondées, & qu'elle appartient de droit au Roi Philippe V. soit que vous consideriez la Couronne comme successive & lineale, soit que vous la regardiez comme héréditaire: je suis, &c.

III. Les 2. lettres que je viens d'inserer nous donnent une idée particuliere des pretentions des 2. Concurrents à la Monarchie d'Espagne, dont l'un & l'autre ont déjà pris le titre de Roi Catholique; mais la difference qu'il y a, c'est que l'un est depuis quatre ans sur le Trône, qu'il y a été appellé & couronné par les Espagnols, reçû les sermens de fidelité des Province